



Photo d'illustration. © Shutterstock / r.classen

L'AWSR met en garde sur le GSM au volant: "Branchez vos applications avant de prendre la route"

La zone de police Samsom (Sambreville-Sombreffe) organisait lundi une opération de contrôle pour lutter contre l'utilisation du GSM au volant. Une initiative "parallèle à la campagne de sensibilisation que mène actuellement l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) contre la distraction sur les routes 'Concentrez-vous sur les notifications de la route'", indique Michael Scholze, porte-parole de l'AWSR.

Rédaction 22-02-21, 21:43 Source: Belga



"Notre zone est attentive à cet enjeu toute l'année. On interpelle l'automobiliste et on le verbalise en ne négligeant pas l'aspect éducatif et préventif", précise le commissaire Christophe Liégeois qui dirige le service circulation de la zone.

L'amende pour utilisation du gsm au volant s'élève à 116 euros. "Le public doit se rendre compte qu'il n'y a pas que les contrôles d'alcool au volant et de vitesse. Le code de la route dit que vous devez être en possession de vos moyens et interdit d'avoir un gsm en main en conduisant", complète M. Scholze.

8.000 PV

Quelque 8.000 PV ont été rédigés pour utilisation d'un gsm au volant durant le premier semestre 2020. Lundi matin, 26 véhicules ont été arrêtés, 20 procès-verbaux ont été dressés et 6 avertissements délivrés par la police de la zone Samsom. La même opération avait lieu lundi après-midi à Auvelais (Sambreville).

"La crise de la covid-19 a augmenté l'interconnectivité et beaucoup éprouvent le besoin d'avoir leur gsm en main en permanence. La technologie permet de placer son téléphone sur 'do not disturb'. Il vaut mieux brancher les applications dont on a besoin avant de prendre la route pour ne plus devoir y toucher sur la route", ponctue M. Scholze.